

**EXPLOITATION ET MAINTENANCE GENERALE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES LOCAUX DE L’AGENCE DE L’EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE.**

**Siège de l’Agence de l’Eau**

**2-4 Allée de Lodz 69363 LYON Cedex 07**

**Installations de Chauffage, Ventilation, Climatisation, Désenfumage, Plomberie, Électricité courants forts, GTC, Second œuvre, clos et couvert**

**Annexe 2 à l’Acte d’Engagement**

**Décomposition du Prix Forfaitaire de maintenance annuelle**

**Les prix s’entendent pour des prestations exécutées dans les conditions prévues au CCTP.**

**A remplir intégralement et sans modification des mentions de l’administration sous peine d’élimination**

La décomposition du prix forfaitaire annuel ci-dessous correspond aux prestations d’exploitation et de maintenance des installations techniques de la délégation de régionale de Lyon.

Les montants indiqués dans ce document sont fixes la première période de 2 ans puis révisables en cas de reconduction suivant les conditions définies dans le CCAP.

Ces prix s’entendent tous frais inclus dont ceux correspondant à l'obligation faite au TITULAIRE de maintenir les moyens d'intervention en personnel et en matériel en vue d'assurer l'ensemble des opérations d'exploitation et de maintenance multitechnique, à savoir :

- la prise en compte des installations et la mise en place des prestations ;

- la conduite et la surveillance des installations ;

- la maintenance préventive jusqu'au niveau 4 inclus ;

- les interventions de dépannage pendant les heures et jours ouvrés de l’Agence de l’eau ;

- la maintenance corrective jusqu'au niveau 4 inclus ;

- la maintenance corrective, quel que soit le niveau, découlant soit d'un manque de rigueur ou de suivi de la maintenance préventive soit d’une défaillance due à une faute du TITULAIRE ;

- l'établissement des diagnostics et des propositions de solutions correspondantes ;

- la fourniture des consommables et pièces de rechange d'un montant unitaire inférieur ou égal à CENT CINQUANTE (150) Euros hors taxes, remise fournisseur déduite et avant application du coefficient du TITULAIRE (Cf. Bordereau des Prix Forfaitaires et Unitaires), et qui sont nécessaires à l'exécution des prestations définies ci-dessus ;

- la fourniture des moyens d'accès et équipements de sécurité du personnel pour les éventuels travaux en hauteur ;

- la fourniture et la tenue à jour des documents et rapports d'exploitation ;

- la tenue à jour de la documentation technique ;

- la participation aux réunions périodiques ou extraordinaires ;

pour l'ensemble des installations et ouvrages définis au CCTP et ses annexes.

**Décomposition par ensembles fonctionnels**

|  |  |
| --- | --- |
| **Ensembles** | **Montant annuel et forfaitaire en Euros HT** |
| Chauffage – Climatisation – Ventilation – Désenfumage |  |
| Plomberie – Sanitaire |  |
| Electricité Courants Forts |  |
| GTC |  |
| Second oeuvre |  |
| Clos et couvert |  |
| **TOTAL (\*)** |  |

**Décomposition par types de prestation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Ensembles** | **Montant annuel et forfaitaire en Euros HT** |
| Encadrement, suivi et diagnostics, rapports et réunions |  |
| Conduite et maintenance préventive |  |
| Conduite énergétique et optimisation |  |
| Dépannages et maintenance corrective |  |
| Sous-traitance |  |
| Fourniture de consommables et de pièces de rechange (≤ 150 EHT) |  |
| **TOTAL (\*)** |  |

*(****\*****) : Ces montants sont égaux et correspondent au prix forfaitaire annuel figurant au bordereau des prix (annexe financière 1 à l’acte d’engagement).*